ECLA JURA

Lons Agglomération

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

SOMMAIRE

1 L'AGGLOMÉRATION (ECLA) 4

1. PÉRIMÈTRE
2. ÉLUS

2 LES SERVICES ET LES MOYENS 7

1. PERSONNEL ET LA MASSE SALARIALE
2. FINANCES DE LA COLLECTIVITÉ

3 LES ACTIVITÉS 10

1. DIRECTION GÉNÉRALE 10
2. SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS 11
3. SERVICE DES ORDURES MÉNAGÈRES 11
4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 12
5. TOURISME 15
6. EQUIPEMENTS CULTURELS 16
7. COMPÉTENCE SPORTIVE 19
8. ENVIRONNEMENT 20
9. HABITAT ET LOGEMENT 21
10. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE 21
11. MOBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ 21
12. VOIRIE 22
13. ASSAINISSEMENT 22
14. POLITIQUE DE LA VILLE 24
15. COMPÉTENCE SCOLAIRE 24
16. COMMUNICATION 25

1 L'AGGLOMÉRATION (ECLA)

1. PÉRIMÈTRE

Arrêté préfectoral du 10 décembre 1999
La Communauté de Communes du Bassin de Lons le Saunier (CCBL) est créée et se substitue au District du Bassin Lédonien.

Arrêté préfectoral du 15 novembre 2011
La Communauté d'Agglomération succède à la CCBL, la date effective est le 1er janvier 2012.

Arrêté préfectoral du 14 décembre 2016
ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne ont fusionné au 1er janvier 2017.
ECLA s'enrichit donc de huit nouvelles communes (Bornay, Courbette, Geruge, Gevingey, Macornay, Moiron, Montaigu et Vernantois) et passe ainsi de 24 à 32 communes, puis 31 depuis le 1er janvier 2018 (départ de Courbette à la CC d'Orgelet), pour 34 106 habitants à la même date.

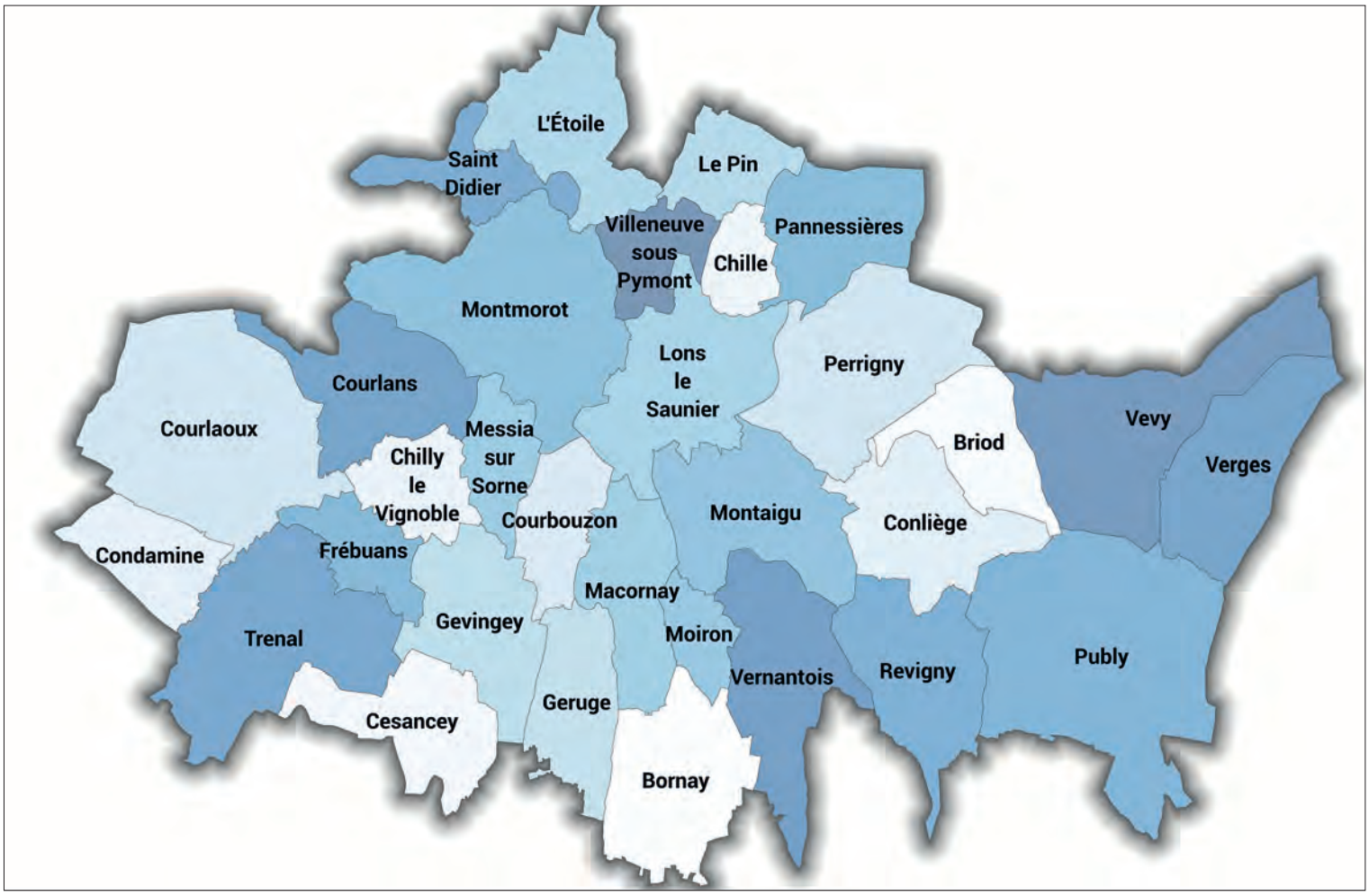

2. ÉLUS

A. Le conseil communautaire

A l'issue de la fusion entre ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne, le conseil communautaire est composé de 63 membres titulaires.

Pour les 3 communes de plus de 1 000 habitants (Lons le Saunier, Montmorot et Perrigny), la désignation des conseillers communautaire s'est faite par fléchage lors du scrutin municipal de mars 2014. Pour les 29 autres communes, elle se réalise dans l'ordre du tableau des élus municipaux.

La composition est la suivante :

LONS LE SAUNIER	25 délégués (dont 4 pour la minorité municipale)
MONTMOROT	4 délégués(dont 1 pour la minorité municipale)
PERRIGNY	2 délégués
COURLANS	2 délégués
COURLAOUX	2 délégués
MACORNAY	2 délégués
TRENAL	1 + 1 délégué au titre de la commune nouvelle avec Mallerey
26 AUTRES COMMUNES	1 délégué

Les communes ayant un seul délégué disposent de par la loi d'un délégué suppléant désigné dans l'ordre du tableau municipal.

B. Le Bureau Exécutif

Le Bureau est issu de l'installation du Conseil Communautaire et de l'élection du Président qui ont eu lieu le 16 janvier 2017, et du Conseil Communautaire du 30 janvier 2017 s'agissant de l'élection du Vice-président en charge de l'assainissement.

PRÉSIDENT
Patrick ELVEZI

VICE-PRÉSIDENT
Claude JANIER
En charge de la voirie.

1ER VICE-PRÉSIDENT
Maurice GALLET
En charge des finances, des transferts de charges et de l'évolution du périmètre.

VICE-PRÉSIDENTE
Christiane MAUGAIN
En charge des affaires scolaires et de la petite enfance.

VICE-PRÉSIDENTE
Aline BILLOTTE
En charge des transports urbains, des transports doux, des voies vertes, du plan de déplacement inter-établissements, de la mobilité et de l'accessibilité.

VICE-PRÉSIDENTE
Sophie OLBINSKI
En charge des sports.

VICE-PRÉSIDENT
Jean-Yves BAILLY
En charge de l'assainissement.

VICE-PRÉSIDENT
Jean-Philippe HUELIN
En charge des affaires culturelles.

VICE-PRÉSIDENT
Pierre GROSSET
En charge de l'environnement, des déchets, du plan climat et du conseil en énergie partagé.

VICE-PRÉSIDENT
Michel FISCHER
En charge de l'aménagement de l'espace, du logement, du SCoT, de l'urbanisme et de la solidarité territoriale.

C. Le Bureau Élargi aux maires et aux conseillers départementaux

Cette instance, bien que non prévue par les textes, a été créée par le règlement intérieur. Le Bureau élargi se réunit avant chaque conseil communautaire ainsi que pour toutes les questions qui touchent aux relations entre la Communauté d'Agglomération et les communes.

D. Les commissions

Il existe une commission par délégation accordée aux vice-présidents. Ces commissions comprennent des délégués communautaires ainsi que des membres associés qui sont des conseillers municipaux non délégués communautaires.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est composée d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune (deux pour Lons le Saunier). Elle est présidée par Maurice Gallet et Philippe Gricourt en est le vice-président.

2 LES SERVICES ET LES MOYENS

1. PERSONNEL ET LA MASSE SALARIALE

A. L'effectif en 2017

ECLA emploie directement au 31 décembre 2017, **65 agents (59,49 ETP)** répartis dans les filières de la façon suivante :
- 7 emplois de la filière administrative
- 1 poste d'attaché territorial
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 3 postes d'adjoint administratif

25 emplois de la filière technique
- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste de technicien principal de 1ère classe
- 5 postes de technicien principal de 2ème classe
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 15 postes d'adjoint technique dont 3 postes à temps non complet (1,85 ETP)

7 emplois de la filière sportive
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe
- 6 postes d'éducateur des activités physiques et sportives

20 emplois de la filière culturelle
- 1 poste de conservateur des bibliothèques
- 4 postes d'assistant de conservation principal de 2ème classe
- 1 poste d'assistant de conservation
- 2 postes d'adjoint du patrimoine
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique hors classe
- 9 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe dont 3 postes à temps non complet (1,35 ETP)
- 2 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe dont 1 poste à temps non complet (0,6 ETP)

1 emploi de la filière sociale
- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants

5 emplois de la filière médico-sociale
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe
- 3 postes d'ATSEM principal de 2ème classe dont 2 postes à temps non complet (1,2 ETP)

A cet effectif s'ajoute celui des agents des communes membres mis à disposition d'ECLA, totalement ou partiellement, **soit 74 personnes.**

B. La masse salariale

Elle s'est élevée en 2017 à **6 268 117 €**. Ce montant comprend l'ensemble des traitements avec les charges patronales, y compris les traitements des salaires du personnel mis à disposition au titre des transferts de compétences (Centre Aqua'Rel, Conservatoire, 4 C, voirie, scolaire, office de tourisme, sports, assainissement) et le remboursement des prestations des services communs.

2. FINANCES DE LA COLLECTIVITÉ

A. Compte administratif 2017

ECLA élabore 5 documents budgétaires :
- le budget principal
- un budget annexe relatif aux opérations commerciales et industrielles
- un budget annexe assainissement
- un budget annexe transports
- un budget annexe relatif aux unités de production et vente d'électricité

Les comptes administratifs ont été validés par le Conseil Communautaire dans sa séance du 5 avril 2018.

DEUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. Budget principal 2017

- Section de fonctionnement

Recettes	23 928 460,78 €
Dépenses	21 171 906,81 €
Resultat de clôture 2017	1 809 231,67 €
Résultat de clôture 2016	947 322,30 €
Total cumulé	**2 756 553,97 €**

- Section investissement

Recettes	2 748 929,55 €
Dépenses	3 626 284,23 €
Resultat de clôture 2017	-1 556 453,80 €
Résultat de clôture 2016	679 099,12 €
Total cumulé	**-877 354,68 €**

RÉSULTAT : 1 879 199,29 €

2. Budget annexe relatif aux opérations commerciales et industrielles

- Section de fonctionnement

Recettes	301 290,18 €
Dépenses	677 588,96 €
Resultat de clôture 2017	-78 356,84 €
Résultat de clôture 2016	-297 941,94 €
Total cumulé	**-376 298,78 €**

- Section investissement

Recettes	1 932 880,07 €
Dépenses	348 009,83 €
Resultat de clôture 2017	115 263,43 €
Résultat de clôture 2016	1 469 606,81 €
Total cumulé	**1 584 870,24 €**

RÉSULTAT : 1 208 571,46 €

2 - Budget annexe transports

- Section de fonctionnement

Recettes	748 915,60 €
Dépenses	685 238,19 €
Resultat de clôture 2017	6 181,59 €
Résultat de clôture 2016	57 495,82 €
Total cumulé	**63 677,41 €**

- Section investissement

Recettes	0 €
Dépenses	0 €
Resultat de cloture 2017	0 €
Résultat de clôture 2016	0 €
Total cumulé	**0 €**

RÉSULTAT : 63 677,41 €

TROIS COMPTES INDIVIDUELS

1- Budget annexe assainissement

- Section de fonctionnement

Recettes	5 023 355,87 €
Dépenses	5 023 355,87 €
Resultat de clôture 2017	662 904,95 €
Résultat de clôture 2016	1 912 157,11 €
Total cumulé	**2 575 062,06 €**

- Section investissement

Recettes	3 228 435,71 €
Dépenses	1 594 194,72 €
Resultat de clôture 2017	179 302,28 €
Résultat de clôture 2016	1 454 938,71 €
Total cumulé	**1 634 240,99 €**

RÉSULTAT : 4 209 303,05 €

3 - Budget annexe relatif aux unités de production et vente d'électricité

- Section de fonctionnement

Recettes	32 579,50 €
Dépenses	31 501,95 €
Resultat de clôture 2017	-9 556,37 €
Résultat de clôture 2016	10 633,92 €
Total cumulé	**1 077,55 €**

- Section investissement

Recettes	238 383,16 €
Dépenses	0 €
Resultat de clôture 2017	30 729,00 €
Résultat de clôture 2016	207 654,16 €
Total cumulé	**238 383,16 €**

RÉSULTAT : 239 460,71 €

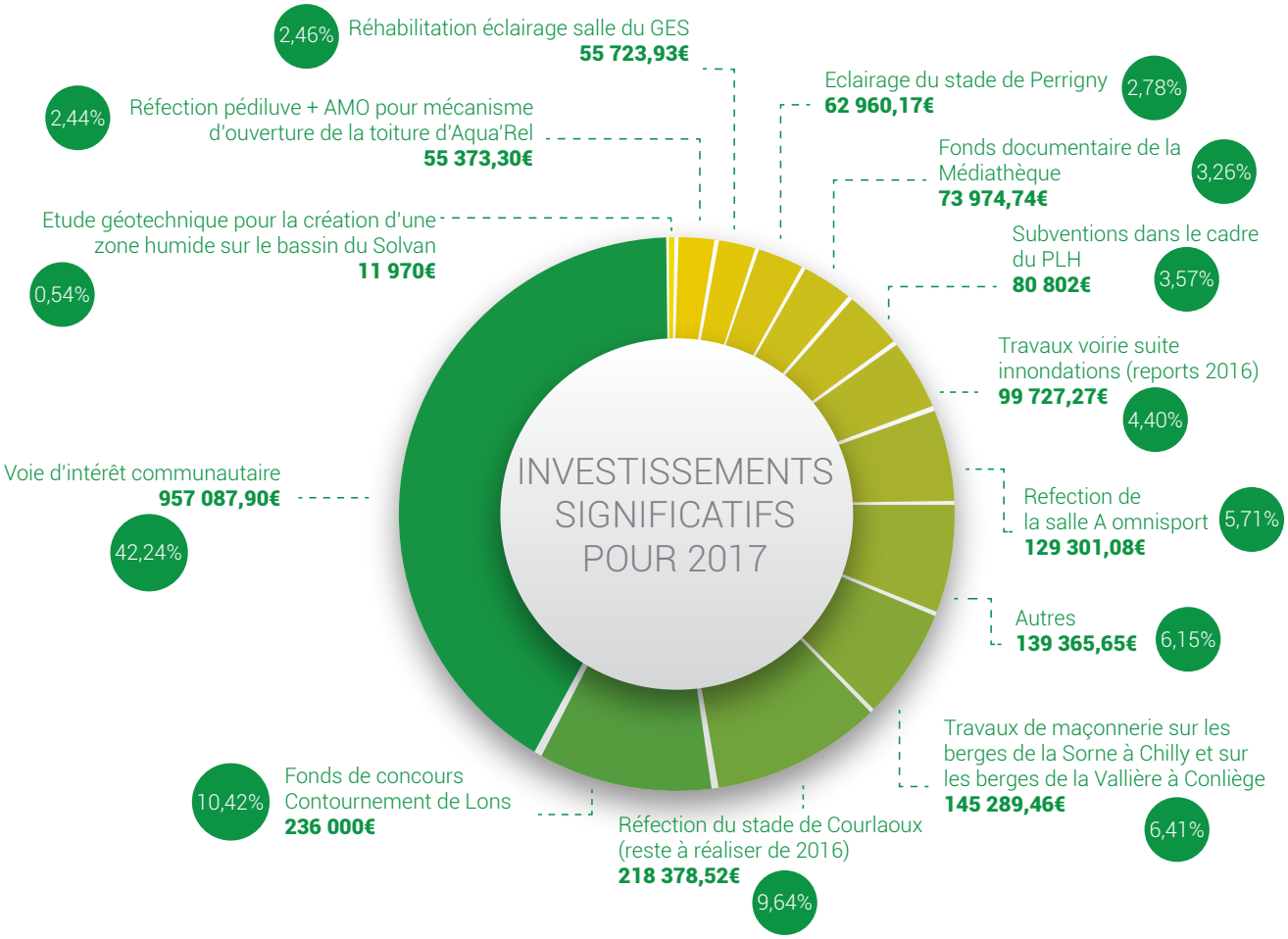

B. La Fiscalité

La Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a assuré une recette de **12 279 605 €**, dont 1 354 373 € reversés au profit du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource (FNGIR) et 401 510 € reversés au profit du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), soit un produit net de 10 523 722 € consécutif à l'augmentation des taux de CFE (Contribution Foncière des Entreprises), de Taxe d'Habitation et de Taxe Foncière.

Une partie de ce produit fiscal est reversée aux Communes sous la forme d'une attribution de compensation non indexable, calculée sur la base du produit net de taxe professionnelle perçue par chaque commune en 1999, diminuée du produit des 3 taxes ménages que ne percevait plus la Communauté de Communes (ou, pour les Communes nouvellement adhérentes, sur la base du produit net de l'année précédant leur adhésion), et diminuée du coût des charges transférées.

À ce produit fiscal s'ajoute la compensation de l'État au titre de la suppression de la « part salaires » pour un montant de **2 438 890 €.**

Il est par ailleurs rappelé que le bloc intercommunal (la Communauté d'Agglomération et les 32 communes membres) a été prélevé au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à hauteur **776 512 €.**

C. Les autres ressources

La Communauté d'Agglomération bénéficie d'une dotation globale de fonctionnement (D.G.F).

L'exercice effectif des compétences par la Communauté d'Agglomération conditionne le montant de la D.G.F. versée par l'Etat. Plus la Communauté d'Agglomération exercera de compétences, plus le montant de DGF sera élevé.
En 2017, 1ère année de fusion, le montant de D.G.F a été fixé en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) moyen pondéré des deux EPCI préexistants (Communauté d'Agglomération ECLA et Communauté de Communes du Val de Sorne). Il a été de 1 329 349 €, soit près de 39,50 € par habitant.

La Communauté d'Agglomération a la possibilité de percevoir, en outre, pour ses projets économiques, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Quelques chiffres :

Au titre de l'année 2017, les principales participations ont été:
- Prestation de service au SICTOM : 3 431 282,32 € (et solde de 246 254,90 € sur l'exercice 2018) soit **3 677 537,22 €** ;
- Contribution au SDIS : **1 264 137 € ;**
- Subvention d'équilibre pour le budget annexe transport : **691 000 €**.
- Subvention à Scènes du Jura : **485 000 € ;**

La taxe de séjour a rapporté **53 613,29 €** en 2017.

I. DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à l'arrêté de M. Le Préfet en date du 14 décembre 2016 portant création d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'agglomération ECLA et de la Communauté de Communes du Val de Sorne composée de 32 communes, l'année 2017 a vu la concrétisation de cette fusion et a engendré plusieurs actions décrites ci après :

A. Nouvelle Gouvernance

Tout d'abord cette fusion a conduit ECLA à procéder à l'élection d'une nouvelle gouvernance. Le 16 janvier 2017, le Conseil Communautaire a élu son Président, M. Patrick ELVEZI, ainsi que huit Vice présidents. Un neuvième poste de Vice Président a été crée le 30 janvier 2017. Parallèlement le Président a désigné deux conseillers communautaires délégués, un au tourisme et l'autre au développement économique pour étoffer son équipe et pouvoir couvrir ainsi l'ensemble des compétences de l'agglomération.

Cette nouvelle gouvernance a nécessité par ailleurs de procéder à l'ensemble des désignations des représentants d'ECLA au sein des organismes dont il est membre, de rédiger une charte de l'élu et d'adopter un nouveau règlement intérieur.

Par ailleurs, ECLA a géré la sortie de la commune de Courbette et l'adhésion de la commune nouvelle de Trenal (Mallerey /Trenal).

B. L'exercice des compétences

Il est rappelé que l'EPCI issu de la fusion exerce de plein droit sur l'ensemble du périmètre au lieu et place des communes membres, les compétences obligatoires des Communautés d'agglomération (art L 5216-5 du CGCT). Le nouvel EPCI exerce parallèlement les compétences optionnelles et supplémentaires des deux EPCI fusionnés (pendant la période transitoire).

Aussi afin d'harmoniser les compétences entre les deux EPCI issus de cette fusion, ECLA a décidé de procéder à la rédaction de nouveaux statuts validés par arrêté préfectoral du 17 décembre 2017 avec effet au 1er janvier 2018.

Ces statuts ont permis de rappeler les compétences obligatoires qui incombent à la Communauté d'Agglomération, les compétences optionnelles et les compétences facultatives.

Dans les compétences obligatoires et notamment en matière de développement économique, ECLA a apporté par délibération du 14 septembre 2017 une définition de ses zones d'activités dans la mesure où la loi NOTRe ne donne aucune définition légale, réglementaire ou jurisprudentielle d'une zone d'activité économique en fixant des critères objectifs qui permettent de classer ces zones.

Parmi les compétences obligatoires et optionnelles, certaines nécessitaient de définir l'intérêt communautaire (l'intérêt communautaire permet de clarifier au sein de chaque compétence ce qui relève de la compétence de la Commune et ce qui relève de l'EPCI).
Le choix des élus s'est porté pour une définition de l'intérêt communautaire le plus rapidement possible pour concrétiser cette fusion, alors qu'ECLA aurait pu le définir dans un délai de deux ans à compter du 1er janvier 2017. Le Conseil Communautaire a donc validé l'intérêt communautaire par délibération du 20 décembre 2017.

C. La Fiscalité

En termes fiscal et financier, ECLA a pris plusieurs délibérations qui ont permis de :
- harmoniser les politiques d'abattement de Taxe d'Habitation entre ECLA 1 et l'ex CCVS et instituer un lissage des taux sur 4 ans ;
- redéfinir les bases minimum de CFE ;
- toiletter les exonérations fiscales antérieurement applicables aux deux EPCI ;
- instaurer la taxe sur le versement Transport ;
- définir des zones d'imposition de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères en fonction des fréquences de ramassage ;
- instituer la TEOM en lieu et place du SICTOM avec lequel ECLA a passé en 2017 une convention de continuité de service public pour le ramassage des ordures ménagères, ECLA étant sorti de fait de ce syndicat à la suite de la fusion ;
- recomposer une nouvelle commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;
- présenter un rapport de la CLECT en septembre à la suite des attributions de compensation provisoires présentées en février 2017.

D. Ressources Humaines

ECLA a délibéré pour valider un protocole d'accord sur le nouveau temps de travail harmonisé avec la Ville de Lons le Saunier et le CCAS.

Par ailleurs ECLA a mis en place un régime indemnitaire transitoire pour les agents recrutés au 1er janvier 2017 et les agents de l'ex CCVS. Il est rappelé que toutes les délibérations prises au titre d'ECLA avant fusion n'avaient plus de valeur juridique depuis la fusion.

2. SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

L'approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération, par délibération du 14 septembre 2017, a été l'occasion de confirmer, sur le territoire d'ECLA, que la gestion en matière de lutte contre l'incendie et en matière de secours était confiée au SDIS, en précisant que la communauté d'agglomération pouvait financer des travaux concernant les centres de secours principaux du SDIS.

En effet, la communauté d'agglomération préexistante avant la fusion avec l'ex CCVS s'était déjà engagée à financer la reconstruction du centre d'incendie et de secours (CIS) de Lons-le-Saunier.

Pour mémoire, la construction de ce projet envisagée à Villeneuve-sous-Pymont, a du être abandonnée en 2016, à la suite de l'impossibilité d'obtention du permis de construire.

Une nouvelle implantation, sur le site du centre départemental au lieu dit Le Rocher à Montmorot a été proposée. Cette solution a été rendue possible par la vérification des temps d'intervention au Nord et à l'Est du territoire rendus acceptables depuis ce lieu par l'ouverture du contournement ouest de Lons-le-Saunier. Cette implantation offre en outre l'avantage de mutualiser une partie des besoins avec la reconstruction sur le même site des ateliers logistiques du SDIS.

Le SDIS a donc mis un terme aux contrats de maîtrise d'œuvre en cours (rendus à la phase Avant Projet Détaillé sur le site de Villeneuve-sous-Pymont), et a relancé en 2017 un nouveau concours d'architecte. Les représentants d'ECLA ont été associés au jury de concours, dont le lauréat est une équipe conduite par M. Thierry Saunier, Architecte à Saint-Étienne, associé au BET SIBEO.

Le coût prévisionnel du nouveau projet est fixé à 5 300 000 € HT (en baisse de 330 000 € par rapport au projet précédent.)

Le 20 décembre 2017, ECLA a validé sa participation financière à ce projet qui s'élève à 48,47% du montant de l'opération. ECLA prendra également en charge à hauteur de 197 500 € (soit 50%) les dépenses engagées sur le projet abandonné, ainsi que les éventuels frais nécessaires à la viabilisation du site.

L'Avant Projet Détaillé des constructions a été dressé fin 2017, les travaux devant être engagés au second semestre 2018.

3. SERVICE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le coût du service des ordures ménagères s'est élevé en 2017 à **3 677 537,22 €** (3 431 282,32 € en 2017 et solde de 246 254,90 € sur l'exercice 2018).

Extrait du PLU Méssia sur Sorne et Chilly le Vignoble

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

A. Création et aménagement de zones d'activité économique

ZAC DE MESSIA-SUR-SORNE ET CHILLY-LE-VIGNOBLE

En 2017, ECLA a continué les négociations avec les propriétaires des terrains pour l'acquisition des terrains à l'amiable.
Les services de la préfecture ont travaillé sur l'arrêté de cessibilité des terrains liés à la DUP. Cet arrêté a été validé en janvier 2018.
Les études techniques se sont poursuivies.

B. La commercialisation et la gestion des zones d'activité économique

« LES PLAINES » I ET II À COURLAOUX

L'entreprise Daniel MOQUET s'est installée sur la dernière parcelle de la zone des « Plaines I ».
Sur la zone des « Plaines II », une parcelle a été vendue à l'entreprise BPVI.

C. Mise en œuvre de la stratégie de développement économique

ECLA souhaite optimiser le tissu économique local basé sur le triptyque interdépendant développement économique - emploi - formation.

1- Fédérer les liens entre les acteurs économiques de l'emploi et de la formation via le partenariat avec la CCI du Jura

ECLA et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura ont conclu une convention de partenariat, signée en janvier 2016, ayant pour objectif le développement du territoire. Celle-ci prévoit la mise à disposition d'une personne commune aux deux structures dans le but de mettre en œuvre des actions en lien avec :
- la promotion de l'entrepreneuriat sur le périmètre d'ECLA,
- l'accompagnement des entreprises du territoire dans leur développement,
- l'aménagement, le développement et la promotion du territoire,
- l'animation d'une démarche d'échange, de veille et de prospective.

C'est dans ce contexte, qu'en 2017, le dispositif **Tag Emploi** a été maintenu. Initié en mars 2016, il s'agit d'une plateforme internet destinée à regrouper et à diffuser toutes les offres d'emploi disponibles sur le bassin de vie, c'est-à-dire ECLA et les communautés de communes composant le Pays Lédonien. Il offre également la possibilité aux entreprises de déposer gratuitement des offres d'emploi et aux demandeurs d'emploi de créer des alertes mail pour être tenu informés des nouvelles offres publiées selon leurs critères de recherche.
Ce sont ainsi plus de 300 offres d'emploi qui sont quotidiennement disponibles sur lonslesaunier.tagemploi.com.
En termes de fréquentation, le site a reçu plus de 21 000 visites pour environ 151 000 pages vues, au cours de l'année 2017.

2- Favoriser le développement de la filière « innovation, nutrition, bien-être » via le partenariat avec Vitagora

Le partenariat mis en place entre Vitagora et Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) en novembre 2015, pour accompagner la structuration territoriale de la filière « nutrition, santé, bien-être des consommateurs » s'est confirmé avec succès sur l'année 2017 et début 2018.

Aujourd'hui les succès du partenariat sont :
- L'organisation de 4 Vitagora Café sur Lons le Saunier (+ 1 à venir) qui permettent de faire connaître le territoire lédonien et d'attirer les entreprises.
- Plus de 150 rendez-vous et entretiens pour sonder et fédérer des acteurs autour du développement de la filière agroalimentaire sur ECLA. Cette action permet de faire connaître les ambitions d'ECLA dans le développement de la filière agroalimentaire, et contribue à l'attractivité à moyen et long terme d'ECLA.
- A la suite à ces actions, plusieurs start-ups ont manifesté leur intérêt pour venir s'implanter, start-ups auxquelles le territoire a fait une proposition immobilière.
- Eva Chancé, Ingénieure développement des entreprises, rencontre les porteurs de projets du bassin d'ECLA et les met en relation avec plusieurs membres du réseau de Vitagora pour contribuer à leur développement.
- A la suite de la création du « pack d'accueil » lédonien, le partenariat avec ToasterLAB va prendre de l'ampleur dans les mois à venir.

Les prochaines étapes :
- Co-écriture de la stratégie de développement de la filière agroalimentaire, en lien avec le Projet de Territoire d'ECLA.
- Suivi du projet immobilier de pôle entrepreneurial et planification du projet d'accueil pour commencer à communiquer et à démarcher les Start-ups sur les 6 mois à venir. Notamment, construction d'un évènement de lancement de la démarche d'accueil des entreprises en collaboration avec les acteurs locaux (Fabrique à Entreprendre, FabLab Lédonova, etc).
- Maintien des relations entre ECLA, Vitagora et les différents organismes et entreprises agroalimentaires du territoire, notamment les entrepreneurs locaux, pour entretenir du lien et une filière vivante.

3- Participer aux initiatives du Pôle Territorial de Coopération Économique (PTCE Clus'Ter Jura)

ECLA est partenaire du PTCE Clus'Ter Jura depuis maintenant plusieurs années. Souhaitant approfondir davantage ses relations, ECLA a pris une délibération en juillet 2016 visant a souscrire au capital de la société coopérative d'intérêt collectif Clus'Ter Jura. Cette décision s'est matérialisée en 2017 par le versement de la souscription et la nomination de d'un représentant d'ECLA au sein de cette structure.

ECLA a également été partenaire de la 2e édition de « Start-up de Territoire », organisée par le Clus'Ter Jura, qui s'est tenue le 27 septembre 2017 au CarCom ***(photo)***. La journée s'est orientée autour de 25 ateliers visant chacun à faire aboutir des idées novatrices proposées et enrichies par tous les acteurs du territoire (entreprises, élus, salariés, citoyens…). Ces ateliers gravitaient autour de 4 thèmes principaux : l'économie circulaire, la solidarité, l'environnement et la promotion du « Made In Jura ».
A la suite à cet événement, les équipes d'ECLA travaillent conjointement avec Clus'Ter Jura pour le suivi et l'accompagnement de certains projets issus de « Start-up de Territoire ».

Le stand Vitagora à la journée Start-up du Clust'er Jura en septembre

D. Le soutien et la promotion de plusieurs acteurs économiques partenaires

Pôle entrepreneurial

En 2017, afin de prolonger les démarches engagées en 2016, le cabinet SOLIHA Jura s'est vu confier une étude d'orientation architecturale et de programmation urbaine autour du projet de « Pôle Entrepreneurial ». Cette étude a défini et proposé un certains nombre de points concrets comme le dimensionnement du projet immobilier, les déplacements doux associés, la desserte routière du site ou encore des scenarii architecturaux. La collectivité dispose ainsi d'un plan guide urbain cohérent et hiérarchisé de travaux sur le long terme permettant un débat sur les enjeux, le fonctionnement et l'avenir du pôle de la Gare.

En parallèle, ECLA a approfondi ses relations avec la Caisse des Dépôts pour travailler à la mise en place du label « Fabrique à Entreprendre » sur son territoire. Ce label vise à fédérer les acteurs de l'accompagnement et du financement de la création d'entreprise, la finalité étant de gagner en lisibilité et en visibilité pour accueillir plus efficacement les porteurs de projet. Cette démarche devant être ouverte à un territoire plus large pour plus de cohérence et d'efficacité, le relais a été transmis au Pays Lédonien. ECLA demeure soutien et support, en tant qu'initiateur de la démarche.

Initiative Jura

Initiative Jura est une association loi 1901 membre du réseau Initiative, qui rassemble sur le territoire des acteurs publics et privés, des collectivités locales, des chefs d'entreprises, des experts comptables, des banques et les chambres consulaires. Elle a pour objectif de faciliter la création ou la reprise d'entreprises et de participer à des projets de développement économique. Elle apporte ainsi à chaque porteur de projet un appui personnalisé au montage des projets, un soutien financier avec un prêt d'honneur à taux zéro et un accompagnement spécifique sous forme de parrainage.

En 2017, 13 dossiers de création et de reprise d'entreprises ont été traités générant et consolidant ainsi 62 emplois pour un montant de prêt de 160 000 €.
En outre, 4 dossiers au titre du prêt d'honneur croissance ont été gérés par Initiative Jura permettant la création de 14 emplois pour un montant de prêts accordés à hauteur de 60 000 €, soit un total de 17 dossiers sur l'année 2017 pour le territoire d'ECLA.

Mission Locale Sud Jura

Cette association a pour mission l'orientation, l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Véritable guichet unique, la Mission locale intervient selon le principe « d'intervention globale » avec une offre de services centrée sur l'accompagnement des parcours professionnels (accès à l'emploi et à la formation) mais incluant des questions relatives au logement, à la santé, au budget…

La Mission Locale Sud Jura qui compte 4 antennes sur le Département dont une antenne à Lons-le-Saunier (à la maison de l'Emploi et des Services au 1000 rue des Gentianes) a accueilli 562 jeunes issus des communes composant l'agglomération dont 419 jeunes de Lons-le-Saunier. Les solutions mises en œuvre pour ces jeunes ont permis à 197 d'entre eux de trouver un emploi classique, 87 jeunes ont accédé à un emploi aidé, 14 ont entamé une formation en alternance, 98 ont suivi une formation, 82 ont fait des stages en immersion et un jeune a opté pour la rescolarisation.

Maison de l'Emploi

Dans le cadre de la convention d'objectifs conclue avec la Maison de l'Emploi de Lons le Saunier/Champagnole pour l'animation et la mise en œuvre d'actions en faveur du développement économique et de l'insertion professionnelle, ECLA a versé à la MDE au titre de l'année 2017 la somme de 21 500 €, ainsi que 150 € de frais d'adhésion.

Ecole de la deuxième chance

En 2017, ECLA a financé l'Ecole de la deuxième Chance à hauteur de 5 000 euros au titre du CUCS (Contrat urbain de cohésion sociale). Cette école créée en 2014 a pour mission d'accueillir des jeunes sortis sans diplôme des systèmes d'enseignement traditionnels et confrontés à des difficultés sociales et humaines.

Quelques données pour 2017 sachant que cette association a été mise en sommeil à la fin de l'année 2017 dans l'attente de nouvelles dispositions gouvernementales.
- nombre de jeunes accueillis : 29
- nombre de jeunes accueillis et résidant sur ECLA : 80%, soit 23 jeunes
- taux de retour à l'emploi : 46% des jeunes retrouvent un emploi ou suivent une formation mais reviennent dans un circuit classique en suivant un nouveau parcours professionnel.

Typologie du public :
- moyenne d'âge : 20 ans
- 48% d'hommes et 52% de femmes
- niveau V non validé : 97%
- sans expérience professionnelle : 85 %
- résidents en Quartiers Politiques de la Ville : 8%
- reconnus travailleurs handicapés : 25%

L'appui à l'immobilier d'entreprises

Dans le cadre de la loi NOTRe et de la compétence développement économique, les Communautés d'Agglomération peuvent décider seules l'octroi d'aides directes en matière d'immobilier d'entreprise, sous réserve qu'elles soient compatibles avec les orientations du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2017-2021 voté par la Région Bourgogne Franche-Comté.

A ce titre, et de manière à soutenir le développement des entreprises, ECLA a passé une convention avec la Région Bourgogne Franche Comté pour accompagner les entreprises qui souhaitent s'installer ou s'agrandir. ECLA a approuvé, lors du conseil communautaire du 20 décembre 2017, un règlement d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise qui permet de définir les bénéficiaires, les opérations éligibles, les montants des aides ainsi que les modalités de versement.

5. TOURISME

A. Taxe de séjour

La taxe de séjour a rapporté **53 613,29 €** en 2017.

B.Office de Tourisme du Pays Lédonien

Le fonctionnement de l'office de tourisme en 2017 a intégré l'évolution du périmètre issu de la mise en place de la loi NOTRe :

- fusion de la Communauté de Communes Bresse Revermont et de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute-Seille, vers la Communauté de Communes Bresse Haute-Seille ;
- fusion de la Communauté d'Agglomération ECLA avec la Communauté de Communes du Val de Sorne, vers la Communauté d'Agglomération ECLA ;
- perte du territoire de l'ancienne Communauté de Communes Sud Revermont (désormais fusionnée avec la Communauté de Communes du Pays de Saint-Amour devenue Communauté de Communes Porte du Jura).

L'office de tourisme a désormais 2 collectivités de tutelle :
- ECLA - Lons Agglomération
- CCBHS

Les statuts de l'office de tourisme ont donc été toilettés en conséquence, lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2017.
Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens, établie pour trois ans, mais avec la possibilité d'une dénonciation annuelle, a été signée le 25 octobre 2017. Elle prend en compte une évolution des missions, désormais inspirées du référentiel de la fédération nationale des offices de tourisme de France (OTF), et une évolution des critères de financement entre les deux intercommunalités.
ECLA assume 57% du financement des collectivités.
Enfin, le conseil d'administration a été renouvelé le 3 octobre 2017.

L'Office de Tourisme Côteaux du Jura est installé place du 11 novembre à Lons.

Représentation du spectacle CINÉRAMA par la Cie Opéra Pagaï :
Une programmation hors les murs du théâtre signée les Scènes du Jura

6. EQUIPEMENTS CULTURELS

A. Les Scènes du Jura

Quelques chiffres pour la saison de Scènes du Jura pour l'année civile 2017 :
- 31 propositions de spectacles pour 66 représentations ;
- Jauge totale (capacité d'accueil) : 19 312 places ;
- 16 953 spectateurs accueillis ;
- Taux de fréquentation sur l'année : 87,78 % ;
- 1 215 abonnées sur l'année 2017 ;
- 27 bus au départ de Lons et 54 bus à l'arrivée ;
- 24 manifestations accueillies au Théâtre (hors programmation LSDJ), soit 40 jours d'occupation.

B. Centre Culturel Communautaire des Cordeliers

Le Centre Culturel Communautaire des Cordeliers a proposé en 2017 une offre diversifiée et se voulant accessible au plus grand nombre et à tous les publics :
- L'appui à la mise en réseau de la bibliothèque de Montmorot s'est poursuivi et un contact a également été pris avec la bibliothèque de Macornay ;
- Les partenariats et les actions avec les structures extérieures (Hôpital de jour, Maison Commune, EHPAD, Maison d'arrêt, structures petite enfance…) ou encore le CCAS (actions « Seniors ») se sont étoffés ;
- Les médiations numériques se sont diversifiées ;
- En ce qui concerne le cinéma, le lien avec les partenaires extérieurs s'est enrichi, notamment avec la mise en place d'un ciné-club des Lycéens ou encore d'un ciné-senior.

La Médiathèque

Les collections

On dénombre 101 200 documents en libre accès et empruntables, dont 67 110 livres et livres audios, 13 500 DVD-Bluray, 11 700 CD et 8 250 périodiques 19 939 documents sont consultables sur place, parmi lesquels 15 500 documents anciens/patrimoniaux.

Le jeu vidéo est la nouveauté 2017 de la médiathèque. Dix tablettes tactiles sont à disposition des usagers et une riche offre de ressources numériques (vidéo, musique, presse, jeux) est proposée avec l'appui du Département (JuMEL).

Les chiffres 2017

- 184 000 entrées (soit une augmentation de 20% par rapport à 2016) ;
- 6 951 inscrits (abonnement valable au moins 1 journée en cours d'année) ;
- 5 908 inscrits actifs (abonnement valable au moins 1 journée en cours d'année et réalisation d'une opération de prêt / retour a minima) ;
- 1 296 nouvelles inscriptions ;
- 42,7 % des inscrits actifs résident à Lons-le-Saunier, 26,1 % dans les autres communes ECLA (total ECLA : 68,8 %) et 31,2 % hors ECLA ;
- 61% d'hommes et 39% de femmes parmi les inscrits ;
- Les moins de 12 ans représentent 28% des inscrits actifs et réalisent 27% des prêts de documents ;
- 252 000 prêts de documents dont 64,5 % de livres et livres audios, 20,5 % de DVD-BluRay, 7% de CD et 6% de périodiques ;
- 31 classes de primaires et 7 classes de collèges/lycées ont été accueillies dans le cadre des actions en direction des scolaires.

EMPRUNTEURS ACTIFS EN % DE LA POPULATION

Publy	15,10%
Lons le Saunier	14,40%
Villeneuve-sous-Pymont	12,80%
Courbouzon	12,40%
Conliège	12%
Montaigu	11,70%
Geruge	11,30%
Perrigny	11%
L'Etoile	10,70%
Chille	10,65%
Saint-Didier	10,60%
Pannessières	10,30%
Briod	9,90%
Messia sur Sorne	9,60%
Montmorot	9,40%
Revigny	9,20%
Macornay	8,90%
Bornay	8,80%
Le Pin	8,50%
Gevingey	7,90%
Courlaoux	7,80%
Courlans	7,20%
Cesancey	7%
Vevy	7%
Chilly le Vignoble	6,70%
Moiron	5,20%
Condamine	5,10%
Trenal	4,80%
Verges	4,70%
Frebuans	3,70%
Vernantois	2,60%

Le cinéma

- 1 555 séances, parmi lesquelles 1 451 séances grand public et 104 séances scolaires ;
- 31 708 entrées, parmi lesquelles entrées 25 241 grand public et 6 467 entrées scolaires (soit 20,3 % du total);
- 3 230 entrées réalisées dans le cadre de soirées évènementielles (soit 10,2% du total);
- 11 782 entrées faites via des cartes abonnés (soit 37% du total).

Par ailleurs, plusieurs temps forts évènementiels ont rythmé la vie du cinéma des Cordeliers :

- Quinzaine du Film Allemand (1 840 entrées, soit +34 % par rapport à 2016),
- Festival TELERAMA (531 entrées),
- Cycle John Cassavetes,
- le Mois du Film Documentaire,
- Rencontre avec Jean-François Stévenin,
- la Saison de l'Opéra national de Paris.

C. Conservatoire

Les effectifs
- 603 élèves ;
- 27 professeurs ;
- 471 familles ;
- 1 315 cours chaque semaine.

Les auditions d'élèves
(Auditions des classes instrumentales, master class, heures musicales)
Lieux : Salle de l'Hôtel Dieu, Bœuf sur le Toit, conservatoire, Puits Salé, Carcom, Juraparc, Maisons de retraite, musée des Beaux Arts, médiathèque 4C.
- 20 manifestations dont 9 heures musicales

Les concerts
(Les orchestres, l'harmonie, le chœur, les ensembles instrumentaux, concerts de professeurs)
Lieux : Théâtre, Boeuf sur le Toit, Juraparc, Puits Salé, Carcom.
- 8 manifestations : « Concert de Sainte Cécile de l'Harmonie », « Concert de Noël du conservatoire », « Cuivres de Noël » avec « Séquanie Brass Band », « Concerts en trio » deux concerts de professeurs, « Orchestre Philharmonique de Kharkiv » en partenariat avec la ville de Lons-le-Saunier, « Mélodie en Arpège » en partenariat avec le festival de harpe CAMAC, « Concert des orchestres » et « Concert de l'harmonie ».

Les manifestations « hors les murs » et dans les communes
- 6 manifestations : « Audition de Noël » à la résidence Edilys à Lons-le-Saunier, « Cadeaux de Noël » avec la classe de harpe à Revigny, « Descente du Père Noël » à Perrigny, Inauguration de l'église de Montaigu avec le chœur du conservatoire, « Conliège en musique » pour la fête de la musique à Conliège et Fête de la musique à Lons-le-Saunier.

Les spectacles
(Musique, danse, costumes, mise en scène),
Lieux : Théâtre, Bœuf sur le Toit, Juraparc, Eglise des Cordeliers
- 10 manifestations : concerts scolaires « Pierre et le Loup » avec présentations d'instruments par les professeurs du conservatoire, « Bal Folk » avec le groupe « Duo Balzam » et divers ensembles de musique traditionnelles du conservatoire, « Festival Couleurs Jazz », spectacle musical « Hansel et Gretel » autour d'un théâtre d'images, « Cantate BWV 191 » de Bach commentée par Michel BRUN, « Concert Flûte et orchestre », spectacle musical et chorégraphique « Dragon » au théâtre, ciné concert « Alice Comédies » à l'esplanade des 4C en partenariat avec la Médiathèque.

Le conservatoire et les écoles d'ECLA
- Concerts scolaires par les professeurs du conservatoire
- Interventions dans les classes tout au long de l'année, par Damien Henard titulaire du DUMI (Diplôme universitaire de musicien intervenant)
-Coordination des actions et interventions pédagogiques de Damien Henard et des professeurs du conservatoire
-Projet autour de l'œuvre « Pierre et le loup » de S. Prokovief dans le cadre d'un projet éducatif artistique et culturel (PEAC) : 9 classes / 270 enfants concernés et 2 projets proposés.

La «soirée à l'Opéra» organisée par le Conservatoire de Musique et de Danse s'est tenue le samedi 13 mai au Théâtre de Lons.

Ci-dessus, vue aérienne du complexe sportif des Crochères.

7. COMPÉTENCE SPORTIVE

Les équipements sportifs

L'année 2017 a été marquée par :
- la fin des travaux et la mise en service des vestiaires de Courlaoux,
- le remplacement du sol sportif de la salle A avec la création d'une zone spécifique dédiée à l'athlétisme,
- le remplacement de l'éclairage du GES,
- la réfection de l'étanchéité du Centre Sportif des Crochères
- le rafraîchissement des vestiaires de football de Montmorot et du stade d'athlétisme de Lons le Saunier.

Divers travaux de maintenance ont également été réalisés.

Centre Aqua'ReL

En 2017, le Centre Aqua'ReL a enregistré 170 769 entrées du public, 30 547 entrées pour les scolaires, 25 550 entrées pour les clubs, soit un total de 226 866 entrées. Par ailleurs, les études sur la modification du système de découvrabilité du ventail et de la toiture d'Aqua'ReL ont été finalisées. La consultation des entreprises a été réalisée ainsi que le choix du prestataire. Les travaux sont programmés pour le premier semestre 2018.

Subventions sportives

51 subventions de fonctionnement ont été versées aux associations sportives civiles et scolaires, pour un montant total de 209 555 €. Par ailleurs, une subvention exceptionnelle de 5 000 € a été versée au club LA39 dans le cadre de la fusion des 2 clubs d'athlétisme. Enfin, des subventions d'équipements ont été versées à hauteur de 14 036 €.

Ci-dessus, le système d'ouverture de la couverture d'Aqua'Rel qui nécessitait d'être changé en 2018.

Championnats sportifs et manifestations particulières
De très nombreux clubs ont inscrit des équipes dans leurs championnats respectifs, en jeunes ou en équipes adultes. Le club de l'Amicale Laïque Lédonienne, section basket-ball, a accédé au championnat de nationale II masculine pour la première fois de son histoire.
Par ailleurs, le club VTT Conliège Bassin de Lons, ainsi que celui de la Jurassienne, ont organisé des évènements sportifs majeurs en 2017 : une manche de Coupe de France de VTT, et le championnat de France Master de trampoline.

Ci-contre, l'épreuve XCE eliminator de la coupe de France de VTT 2017

8. ENVIRONNEMENT

Environnement et Déchets
La pose de la signalétique directionnelle du PDIPR s'est terminée en début d'année 2017.

Un premier bilan de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire a été réalisé, dans le cadre du Plan Climat Air Energie. Il montre une évolution positive, mais les actions doivent être poursuivies dans les années à venir.

En matière de déchets, l'année 2017 a vu la poursuite du programme « Territoire zéro déchet zéro gaspillage », avec notamment des actions de sensibilisation des scolaires au gaspillage alimentaire, une opération de collecte des déchets dangereux dans les entreprises et la poursuite du déploiement des composteurs collectifs sur le territoire.

Enfin, en partenariat avec le SICTOM, une réflexion a été engagée sur la collecte sélective.

Les actions de lutte contre l'ambroisie sont également menées dans les communes avec une coordination des interventions par ECLA.

Déplacements doux
Concernant les déplacements doux, trois projets ont été proposés et sont retenus pour être financés par la Région dans le cadre du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable. Il s'agit de :
- la liaison entre Chilly le Vignoble et Courlans,
- l'aménagement de la descente de Chille en direction de Lons le Saunier,
- l'aménagement de la jonction de la piste cyclable créée le long du contournement avec le LEGTA de Montmorot.

Dans le cadre des voies vertes, outre l'entretien réalisé par l'équipe d'emplois verts, des interventions d'entreprises ont été effectuées, pour mettre en place un dispositif antichute de pierre à l'entrée du tunnel de la voie du Tacot et la pose d'une barrière de sécurité le long de la RD 1083 sur cette même voie du Tacot à Revigny. Le dispositif de bancs et de poubelles a été complété sur la voie PLM.

GEMAPI
En 2017, les travaux d'aménagement de zone humide sur le Solvan ***(photo ci-dessous)*** ont été engagés en partenariat avec Jura Nature Environnement, pour un montant d'un peu plus de 150 000 €. Ils se termineront au printemps 2018 avec les plantations de végétation.

Par ailleurs, des missions de maîtrise d'œuvre ont été engagées en 2017 sur deux projets :
- Aménagements du Solvan en amont du camping, pour redonner un caractère plus naturel au cours d'eau ;
- Aménagements de la Vallière à Montmorot et Courlans, au niveau de la station d'épuration, pour la protection du clarificateur et un reméandrage du cours d'eau en aval de la Station.

9. HABITAT ET LOGEMENT

Au cours de l'année 2017, la commission en charge de l'aménagement de l'Espace, du logement, du SCOT, de l'urbanisme et de la solidarité territoriale a principalement travaillé sur la définition de l'intérêt communautaire de cette compétence.
Cela a permis de balayer l'ensemble des thématiques traitées dans le PLH (Programme Local de l'Habitat) et de voir le positionnement qui devait être pris par ECLA sur le portage ou l'accompagnement de ces thématiques.

2017 était la dernière année de l'OPAH-RU et le dispositif a connu un vif succès puisque tous les objectifs ont été atteints voire dépassés. Cette dernière année a été exceptionnelle puisque nous avons pu mobiliser 1 082 000 € de crédits Anah et FART (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements privés) pour la réhabilitation de 25 logements locatifs et 63 logements de propriétaires occupants.

L'équipe d'emplois verts a poursuivi ses missions d'entretien des espaces communautaires et plus particulièrement de la voie verte.

10. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

A la suite des différents recours engagés par la commune de Ruffey sur le projet d'aire de grand passage, les travaux ont été suspendus.
L'aire est réalisée à 90%, la suite à donner à cette opération reste liée à la résolution des contentieux en cours.

11. MOBILITÉ ACCESSIBILITÉ

A. Bilan Transports urbains et à la demande

La fréquentation des lignes régulières TALLIS est à nouveau en hausse en 2017, pour la troisième année consécutive, avec une progression de 2,71 %, à savoir 216 009 voyages contre 210 310 en 2016 (rappel : +2,98 % en 2016 et +3,60 % en 2015).
Le transport à la demande MALIS connaît également une forte hausse de 17,41 % avec 7 069 voyages en 2017 contre 6 021 en 2016 (rappel : + 4.01 % en 2016 après une légère baisse de -1,79 % en 2015).

Les recettes sont également en nette progression, surtout pour MALIS, après une baisse en 2016 :

Les abonnements scolaires 1er et surtout 2ème enfant, ont connu une hausse importante, de même que les abonnements mensuels tout public. La politique tarifaire d'ECLA porte ses fruits avec une fidélisation de la clientèle.

En 2017, le coût des transports pour ECLA a représenté une somme d'environ 690 000 €, versée sous forme de compensation tarifaire et de subvention forfaitaire d'exploitation à l'exploitant, qui perçoit en outre, les recettes provenant des usagers.

B. Nouveautés

Délégation de Service Public

Après la nouvelle prolongation de la Convention avec Keolis Monts Jura jusqu'au 31 juillet 2018, l'année 2017 a été consacrée à la procédure de renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP), afin de trouver un délégataire pour le service public des transports à compter du 1er août 2018. Une refonte du réseau a été validée et enrichie par la participation active des membres de la Commission Mobilité.
La procédure a débuté par une délibération du Conseil Communautaire du 13 février 2017 approuvant le recours à une DSP et s'est poursuivie par les principales phases suivantes :
- 7 avril 2017 : remise des candidatures - tous les candidats sont admis à remettre une offre ;
- 3 juillet 2017 : remise des 3 offres par les 3 candidats retenus ;
- 11 septembre 2017 : commission de DSP pour l'analyse des offres ;
- 11 et 12 septembre 2017 : 1ère réunion de négociation avec les 3 candidats ;
- 5 octobre 2017 : remise des offres améliorée - seuls 2 candidats remettent une offre ;
- 30 octobre 2017 : 2ème réunion de négociation avec les 2 candidats ayant remis une offre améliorée ;
- 17 novembre 2017 : remise des offres finales ;
- 20 décembre 2017 : délibération du Conseil Communautaire sur le choix du délégataire, au vu du rapport d'analyse des offres finales.

La Société KEOLIS MONTS JURA a été choisie pour 6 ans, jusqu'au 31 juillet 2024.

ANNEES	TALLIS	MALIS	AUTRES	TOTAL
2015	117 214,60	13 626,50	47 057,00	177 898,10 €
2016	118 776,40	12 339,00	33 813,00	175 773,40 €
2017	125 003,70	15 530,70	35 088,00	187 162,40 €
DIFFERENCE 2016/2017	+ 5,24 %	+ 25,87 %	+ 3,77 %	+ 6,48 %

(*) Les chiffres de décembre 2017 n'étant pas consolidés à l'heure de la rédaction de ce rapport, ils sont susceptibles de varier légèrement

Transports scolaires
Par ailleurs, depuis la Loi NOTRe, la Région Bourgogne Franche-Comté s'est substituée au Département du Jura pour l'organisation des transports publics de voyageurs. A l'intérieur du ressort territorial d'ECLA, la convention pour le transport des élèves, a été prolongée jusqu'au 31 août 2018. La Région a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas reconduire ce dispositif. En conséquence, ECLA exercera la compétence reprise en direct à compter du 1er septembre 2018 et doit lancer, en parallèle de la DSP, un marché pour les transports scolaires.

Versement Transport
En 2017, ECLA a décidé d'instaurer le versement Transport par délibération du 13 avril et a fixé le taux de ce versement à 0.35 % lors du Conseil Communautaire du 15 juin.
Les redevables, dont ECLA fait partie, ont commencé leurs versements au 1er janvier 2018. Cette contribution permet de financer le service transport dans sa globalité, ainsi que des travaux d'aménagement de voies vertes. Cette économie d'environ 700 000 € pour le budget général (soit le montant de la subvention versée au budget transport) pourra financer d'autres opérations, telle l'aide à l'immobilier d'entreprise, au profit des entreprises locales.

Recrutement d'un chargé de mission
Du fait de la reprise en direct de la compétence transport dans son intégralité, y compris le transport scolaire avec le lancement d'un appel d'offres dès le 1er trimestre 2018, il est apparu nécessaire de renforcer le pôle transport, qui était auparavant partagé avec d'autres missions. Le recrutement a été lancé en juin 2017 et le chargé de mission choisi a pris ses fonctions le 1er février 2018.
Ce poste comprendra aussi l'animation du PDIE, le lancement de nouvelles offres de mobilités et l'accompagnement des mobilités douces, le suivi de l'accessibilité de la chaîne de déplacements, etc.

C. Plan de Déplacement Inter-établissements - PDIE

En 2017, en raison du lancement de la procédure de DSP, il n'a pas été possible de poursuivre l'animation du PDIE. Ce dernier a donc été mis en sommeil. L'animation reprendra avec le Chargé de Mission recruté.

12. VOIRIE

En ce qui concerne la voirie, ECLA a réalisé :
- Le renouvellement de la bande de roulement à concurrence de 4,15 km de voirie qui permet d'atteindre depuis 2003 une réfection de 140,8 km de voirie sur un total de 308 km pour le territoire d'ECLA. Cet investissement représente un montant global de 491 000 € HT sur l'année 2017.
- La requalification de la rocade : le Conseil Communautaire a approuvé fin 2016 le projet de requalification et les orientations techniques issues de l'étude de faisabilité, en réaffirmant l'intérêt majeur de cet aménagement. Concernant les études opérationnelles, la consultation pour retenir un maître d'œuvre privé a eu lieu au second semestre 2017.

Par ailleurs, la commission voirie s'est réunie plusieurs fois et a proposé une définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie qui a été adoptée par le Conseil Communautaire du 20 décembre 2017.

Valentin Dedami, chargé de mission Transports et Mobilité

13. ASSAINISSEMENT

Schéma directeur d'assainissement
La collectivité s'est engagée sur une étude diagnostic des 2 principaux systèmes d'assainissement : le système Vallière avec la station d'épuration de Montmorot et le système Sorne avec la station d'épuration de Courlaoux. Cette étude est destinée à connaître l'état structurel et le fonctionnement des systèmes, identifier et corriger les dysfonctionnements, dans la recherche d'une amélioration continue. Confiée au bureau d'études NALDEO, elle s'échelonne sur plusieurs mois.
En 2017, la phase 1 de synthèse des données existantes a été réalisée pour un montant de 48 000 € HT.

Marché de renouvellement réseaux de la commune de Trenal

Montant des travaux (hors acquisition parcelle)		Estimation des subventions	
Marché de travaux	467 276.71€ HT	Département	78 000.00 €
Prestations annexes	44 835.78€ HT	Agence de l'eau RMC	114 600.00 €
TOTAL	**512 112.49€ HT**	**TOTAL Subventions**	**192 600.00 €**
		Autofinancement ECLA	**319 512.49 €**

En 2018, la réfection de la station sera engagée pour un montant estimé à 280 000 € HT.

Décanteur de Montmorot
Les travaux ont consisté en la construction d'un nouveau local ***(photo ci-contre)*** destiné à abriter tous les organes de commande de l'ouvrage : armoires électriques, centrale hydraulique, etc. et à la réhabilitation des clapets de chasse (éléments de nettoyage du bassin).

Les éléments de commandes mis à neuf ont été complétés d'un nouveau système de pilotage commandé depuis la station de Montmorot en fonction des débits acceptables sur la station ***(photo ci-contre)***. Le montant de ces travaux s'élève à 302 000 € HT, réparti sur les exercices 2017/2018.

Commune de Cesancey
Une étude de maîtrise d'œuvre a été engagée par ECLA en 2017 pour la réalisation des infrastructures d'Assainissement sur le territoire de Cesancey.

Un comité de pilotage de la régie d'assainissement a été constitué et travaille sur ce projet.

Travaux station et réseaux
- Travaux de réparations et de branchements sur le territoire d'ECLA, pour un montant de 145 000 € HT.
- Détournement d'un réseau eaux usées, rue Camuset à Lons le Saunier, pour un montant de 52 500 € HT.
- Renouvellement de matériels pour les différents sites, pour un montant de 117 000€ HT dont :
•18 720 € HT pour le renouvellement de 3 préleveurs ;
•15 000 € HT pour l'équipement de débitmètres électromagnétiques sur l'eau industrielle ;
•18 000 € HT pour le renouvellement des systèmes de mesure de 2 déversoirs d'orages ;
•25 000 € HT pour la réhabilitation du poste de refoulement ZAC des Toupes à Montmorot.
- Renouvellement de l'équipement informatique, pour un montant de 15 000 € HT

14. POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville de l'agglomération d'ECLA

Le Contrat de Ville de l'agglomération d'ECLA a été signé le 05 octobre 2015.
L'année 2017 aura vu le lancement effectif de ce contrat après les validations du Comité de Pilotage du 23 février 2017 puis du Conseil Communautaire d'ECLA le 16 mars 2017.

La convention du Contrat de Ville 2015/2020 a défini des objectifs pour trois axes (Cohésion sociale - Cadre de vie et habitat - Emploi et développement économique) qui se traduisent en quatre orientations stratégiques en s'appuyant sur un diagnostic partagé. Pour chacun de ces objectifs, une attention toute particulière est donnée à la jeunesse, aux familles monoparentales et aux personnes retraitées.

Les projets retenus en 2017 par le comité de pilotage sont les suivants :
- Pilier cohésion sociale : 23 actions (9 en direction des publics jeunes du QPV, 2 sur la parentalité, 3 d'accès au droit, 2 d'apprentissage du français, 3 culturelles, 4 sportives) ;
- Pilier cadre de vie et habitat : 2 actions de maintien ou d'accès à l'autonomie ;
- Pilier emploi et développement économique : 7 actions (4 de structures d'insertion, 1 projet de création d'entreprise, 2 projet des de formation).

Contrat urbain de Cohésion Sociale

Pour 2017, l'affectation par la Communauté d'Agglomération de la subvention définie par le CUCS (avec retenue sur l'attribution de la Ville de Lons) a été identique à 2016, soit 102 000€ pour des actions ciblées sur la cohésion sociale, l'emploi, le développement économique, le cadre de vie et l'habitat portées par différents organismes et associations locales.

Le multi-accueil de Macornay participe chaque année à la Semaine de la Petite Enfance

15. COMPÉTENCE SCOLAIRE

A la suite de la fusion entre ECLA et la Communauté de Communes du Val de Sorne en 2017, de nouvelles compétences s'exercent dès à présent et d'autres se mettront en place au fil du temps.

C'est dans ce contexte qu'est consolidée la compétence scolaire, par le biais de la gestion et l'organisation des personnels intervenants dans les écoles à raison de plus de 10 % de leur temps de travail. Cela concerne essentiellement les ATSEM au nombre de 33 et les agents d'entretien au nombre de 25. Ces agents étant toujours salariés des communes, seule la gestion des remplacements est faite par les services d'ECLA et plus particulièrement par le « Pôle Enfance - Petite Enfance et Scolaire ».

Dans le domaine de la Petite Enfance, ECLA a accueilli la structure Multi Accueil du Val de Sorne avec une capacité de 15 places pour les bébés dès 2 mois. Ce bel équipement est maintenant ouvert à l'ensemble des habitants du territoire ECLA. Une équipe dynamique à l'écoute des familles et bien entendu des enfants, met tout en œuvre pour assurer le bien être des enfants qui lui sont confiés au quotidien.

Tout au long de cette année un travail important a été fait afin de préparer le futur transfert de compétence de l'ensemble des structures petite enfance de la ville de Lons le Saunier. C'est ainsi qu'au 1er Juillet 2018, l'ensemble des structures Multi Accueil, Crèches et Relais Assistantes Maternelle seront de compétence communautaire.

16. COMMUNICATION

Après des essais fin 2016, début janvier 2017, le site internet ecla-jura.fr a été mis en ligne. Créé au sein du service communication avec une externalisation du développement, ce site a pu être réalisé en interne grâce au recrutement mi-2016 de Clément Befve, à la fois webmaster et graphiste.
Il a été conçu en responsive design, adapté pour tablettes et smartphones.
L'audience du site pour 2017 a été de 9 092 utilisateurs pour 13 002 visites et 34 294 pages vues (2,6 pages vues par session).

Les documents de communication

Plusieurs documents de communication ont été créés, diffusés, publiés durant l'année :

JANVIER : réalisation des cartes de voeux

FÉVRIER : réalisation du nouveau trombinoscope d'ECLA

MARS : réalisation d'un podium 1.2.3 pour les manifestations sportives

JUIN :
- Réalisation d'un 4 pages au format A4 ***(photo ci-contre)*** pour présenter le nouvel ECLA, son territoire et son exécutif avec un focus sur le déploiement de la fibre optique pour le très haut débit. Ce document a été diffusé dans toutes les boîtes aux lettres du territoire
- Réalisation des cartons d'invitation au petit déjeuner d'ECLA spécial entreprises
- Conception du rapport d'activité 2016.

JUILLET : réalisation d'un document format A5 recto-verso pour le programme Accelerise de Vitagora

SEPTEMBRE :
- Réalisation d'un programme des journées du patrimoine (Ville) avec intégration des manifestations prévues dans les communes d'ECLA participantes ;
- Réalisation d'un 4 pages «Entreprendre pour le Développement économique»
- Affiche et toile pour «Opéra apéro» aux 4C ***(photo ci-contre)***

OCTOBRE
- Financement d'une double page dans Pays de Lons avec présentation de plusieurs compétences. Les interview ont été réalisées par Yvon Amiot, directeur du journal avec les élus et les directeur/trices de service concernés
- Réalisation d'un document PowerPoint pour la présentation des PEAC (Parcours d'éducation artistique et culturelle) au Carcom par J-Ph. Huelin.

NOVEMBRE : achat d'une double page dans Mag 39 et réalisation d'un reportage avec 5 maires (Mme Pyon, MM Breniaux, Barbarin, Fabry, Tartavez) et le Président Patrick Elvezi.

ECLA JURA
Espace Communautaire Lons Agglomération

NOUVEAU TERRITOIRE,
NOUVELLE GOUVERNANCE

D'ABORD CONTINUER,
ENSUITE COMMENCER !

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération compte 32 communes, 35 777 habitants, plus de 4000 entreprises.

2017 est une année particulièrement importante pour ECLA, du fait de la fusion avec la Communauté de Communes du Val de Sorne, et ses 8 Communes mais également avec l'harmonisation des compétences, la définition de l'intérêt communautaire.

Ce mouvement de renforcement de l'intercommunalité a vocation à se poursuivre comme en témoigne, par exemple le transfert pour 2018 des compétences eau et gestion des milieux aquatiques.

Un vaste chantier occupera les élus et les services pendant toute l'année.

Cette situation nouvelle a conduit les élus à la quasi majorité, à voter un budget offensif qui prévoit une augmentation de la fiscalité après plus de 20 ans de stabilité et de gros investissements qui ont modifié profondément notre territoire. Le choix que nous avons fait est celui de l'équilibre des efforts entre, d'une part, une mise sous contrainte des dépenses de fonctionnement et d'autre part, l'appel à la solidarité fiscale tant au niveau des ménages que des entreprises.

Même si nous avons conscience que cela représente un effort pour nos concitoyens, cette hausse s'avère indispensable pour la mise en œuvre d'une politique d'investissements en réponse aux aspirations nouvelles et justifiées émanant du territoire, tel que l'aménagement numérique sur l'ensemble des communes d'ECLA qui est une de mes préoccupations majeures.

Il doit contribuer à l'attractivité et au rayonnement de notre territoire.

Avec une équipe d'élus motivés, compétents et responsables, je veux croire à la réussite d'une politique définie ensemble dans un projet de territoire qui devra déterminer des priorités et décliner des actions nouvelles dès 2018 pour un développement partagé et équitablement réparti sur l'ensemble des Communes.

Patrick Elvezi
Président d'ECLA

Communication du Conservatoire

Pour ces nombreux événements, le Conservatoire a besoin d'un certain nombre de supports de communication.
Ci-dessous la liste des événements qui ont nécessité la conception et la réalisation d'un certain nombre de fichiers PDF (chiffres entre parenthèses) :
JANVIER : Bal folk (4)
FÉVRIER : WE entre musique et danse (6)
MARS : Cocktail frappé (3) et Couleurs jazz (8 dont 1 toile)
MAI : concert de l'harmonie (7) et Soirée opéra (2)
JUIN : Cuivrailles (4)
OCTOBRE : Sainte-Cécile (3)
NOVEMBRE : Pierre et le loup (1)
DÉCEMBRE : Concert de Noël (3) et Cuivres de Noël (4) ***(photo ci-contre)***

Pour le Conservatoire et les 4C, il y a eu de nombreux affichages en sucettes et sur les nouveaux panneaux lumineux qui nécessitent un travail préparatoire sur un logiciel particulier.

Reportages

En 2017, ont été réalisés des reportages :
- Vidéo : journée de la mobilité à Lons avec interview de Mme Billotte, vidéo de promotion du centre nautique Aqua'ReL ;
- Photo : photos aériennes des 31 communes ;
- Textes et photos : 64 posts Facebook
(Voeux d'ECLA, élection du nouveau président, chiffres du dernier recensement, un 9e vice-président, nouvel éclairage pour le stade de Perrigny, économie d'énergie avec Soliha, Conseils communautaires, les nouveaux statuts, le film de Scènes du Jura, rencontre avec les directeurs de cinéma indépendants de la région, les nouveaux vestiaires de Courlaoux, les petits déjeuners d'ECLA...)

Supports de communication

Le service communication a également conçu et fait réaliser des supports de communication (investissements) :
- 12 panneaux forex type « easy wall »
(photo ci-dessous)
- 4 flammes type Kit Corner avec flocage Sport ou Culture
- Stand parapluie avec fond ECLA ***(photo ci-contre)***

ECLA JURA

Lons Agglomération